

Règlement Intérieur du Collège JEAN ROSTAND

Charte des règles de civilité du collégien

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous. Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège. Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- respecter l'autorité des personnels de l'établissement ;
- adopter un langage et une attitude corrects, ainsi qu'une tenue vestimentaire convenable (les jeans déchirés sont interdits, les claquettes, shorts...) ;
- respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris ;
- se présenter avec sa carte et le matériel nécessaire ;
- faire les travaux demandés par le professeur ;
- faire preuve de politesse : en classe, en étude, au CDI, à la cantine, les élèves retirent blousons et manteaux. Ils ne sont pas autorisés à porter quelque coiffure que ce soit (sauf bonnet, dans la cour, par grand froid).

Respecter les personnes

- avoir un comportement respectueux envers les adultes et les élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage des moyens de communication ;
- être à l'écoute des autres et solidaire des élèves plus vulnérables ;
- briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves ;
- ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit ;
- refuser tout type de violence ou de harcèlement ;
- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité ;
- ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement ; ne pas utiliser son téléphone portable dans l'enceinte du collège ou tout autre équipement terminal de communication électronique
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien ;
- avoir un comportement correct et respecter les personnes durant les sorties, les voyages, les périodes de stage en entreprise

Respecter les biens communs

- respecter le matériel de l'établissement (les élèves doivent être en possession d'un sac adapté au transport de tous les matériels scolaires : les pochettes, sacoches et sacs à main ne sont pas acceptés), ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs ;
- garder les locaux et les sanitaires propres ; Ainsi, il ne faut pas cracher, ne rien jeter à terre (les sucettes et chewing-gums sont interdits)
- ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable ;
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques ;

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.